



**NEW BRUNSWICK
REGULATION 2024-7**

under the

**CHILD AND YOUTH WELL-BEING ACT
(O.C. 2024-10)**

Filed January 26, 2024

Table of Contents

1	Citation
2	Forms

**RÈGLEMENT DU
NOUVEAU-BRUNSWICK 2024-7**

pris en vertu de la

**LOI SUR LE BIEN-ÊTRE
DES ENFANTS ET DES JEUNES
(D.C. 2024-10)**

Déposé le 26 janvier 2024

Table des matières

1	Titre
2	Formules

Under section 153 of the *Child and Youth Well-Being Act*, the Lieutenant-Governor in Council makes the following Regulation:

Citation

1 This Regulation may be cited as the *Forms Regulation – Child and Youth Well-Being Act*.

Forms

2 The following forms are prescribed for the purposes of the *Child and Youth Well-Being Act*.

En vertu de l'article 153 de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, le lieutenant-gouverneur en conseil prend le règlement suivant :

Titre

1 *Règlement sur les formules – Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*.

Formules

2 Les formules qui suivent sont prescrites aux fins d'application de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*.

FORM 1

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.38(3))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF

**WARRANT AUTHORIZING THE MINISTER TO ENTER AND SEARCH A PREMISES OR
AREA FOR THE PURPOSE OF CONDUCTING OR CONTINUING TO CONDUCT AN
INVESTIGATION**

Name of child or youth:
Date of birth:

Name of child or youth:
Date of birth:

Name of child or youth:
Date of birth:

In the Matter of an Application by the Minister of Social Development under subsection 38(3) of the *Child and Youth Well-Being Act*;

UPON HEARING evidence in the above-named Application;

UPON BEING SATISFIED THAT it is necessary for the Minister to conduct or continue to conduct an investigation to determine whether the well-being of the above-named child/children or youth is in danger;

AND UPON BEING SATISFIED THAT (*strike out (a) or (b)*)

- (a) access to the above-named child/children or youth or to any premises or area where the child/children or youth is/are has been impeded or denied;
- (b) the Minister has reason to believe that access to the above-named child/children or youth or to any premises or area where the child/children or youth is/are will be impeded or denied;

THIS HEREBY AUTHORIZES the Minister to conduct or to continue to conduct an investigation to determine whether the well-being of the above-named child/children or youth is in danger;

AND IT IS FURTHER AUTHORIZED THAT the Minister may take all or any of the following measures during an investigation in relation to the above-named child/children or youth:

- (a) enter and conduct in (*specify premises or area*) a physical examination of or an interview with the child/children or youth, or both;

- (b) enter (*specify premises or area*) and remove the child/children or youth from the premises or area to take the child/children or youth to a location to be determined by the Minister for the purposes of having the child/children or youth undergo a medical examination or so that an interview with the child/children or youth may be conducted, or both;
- (c) enter and search (*specify premises or area*) between the date and time this warrant is issued and the day of, 20.... at am/pm and to take possession of anything that the Minister has reasonable grounds to believe is evidence that the well-being of the child/children or youth is in danger; and
- (d) take the following steps, on the terms and conditions specified, to determine whether the well-being of the child/children or youth is in danger: (*list steps and specify terms and conditions*)
.....
.....
.....
.....

DATED at, this day of, 20....

.....
Judge of The Court of King’s Bench of
New Brunswick Family Division

FORMULE 1

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 38(3))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

**MANDAT AUTORISANT LE MINISTRE À PÉNÉTRER DANS UN LOCAL OU UN SECTEUR
ET À LE FOUILLER AFIN DE MENER OU DE POURSUIVRE UNE ENQUÊTE**

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Dans l'affaire d'une demande du ministre du Développement social présentée en vertu du paragraphe 38(3) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*;

AYANT ENTENDU la preuve relative à la demande susmentionnée;

ÉTANT CONVAINCU qu'il est nécessaire que le ministre mène ou poursuive une enquête afin de déterminer si le bien-être du ou des enfants ou jeunes susnommés est en danger;

ET ÉTANT CONVAINCU que (*biffer a) ou b)*)

- a) l'on entrave ou refuse l'accès à l'enfant, aux enfants, au jeune ou aux jeunes susnommés, ou au local ou au secteur où ils se trouvent;
- b) le ministre a des raisons de croire que l'on entravera ou refusera l'accès à l'enfant, aux enfants, jeune ou aux jeunes susnommés, ou au local ou au secteur où ils se trouvent;

J'AUTORISE PAR LA PRÉSENTE le ministre à mener ou à poursuivre une enquête afin de déterminer si le bien-être du ou des enfants ou jeunes susnommés est en danger;

ET J'AUTORISE ÉGALEMENT le ministre à prendre l'une ou l'ensemble des mesures ci-dessous dans le cadre d'une enquête relative à cet ou ces enfants ou à ce ou ces jeunes :

- a) pénétrer dans (*préciser le local ou le secteur*) et y mener un examen physique du ou des enfants ou jeunes ou avoir un entretien avec eux, ou les deux;
- b) pénétrer dans (*préciser le local ou le secteur*) et en faire sortir le ou les enfants ou jeunes et les emmener dans un endroit qu'il détermine afin de leur faire subir un examen médical ou de s'entretenir avec eux ou les deux;

c) pénétrer dans (*préciser le local ou le secteur*) et le fouiller entre la date et l'heure de délivrance du présent mandat et le 20...., à h, puis prendre possession de tout ce qu'il a des motifs raisonnables de croire être une preuve que le bien-être du ou des enfants ou jeunes est en danger;

d) prendre les mesures ci-dessous, selon les modalités et sous les conditions établies, afin de déterminer si le bien-être du ou des enfants ou jeunes est en danger (*énumérer les mesures et préciser les modalités et les conditions*) :

.....

FAIT à, le 20.....

.....
 Juge à la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick, Division de la famille

FORM 2

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.38(8))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF.....

ORDER FOR THE PRODUCTION OF A RECORD OR DOCUMENT

Name of child or youth:
Date of birth:

Name of child or youth:
Date of birth:

Name of child or youth:
Date of birth:

In the Matter of an Application by the Minister of Social Development under subsection 38(8) of the Child and Youth Well-Being Act;

UPON HEARING evidence in the above-named Application;

AND UPON BEING SATISFIED THAT the Minister is conducting an investigation in relation to the above-named child/children or youth;

AND UPON BEING FURTHER SATISFIED THAT during the investigation access to a record or document relevant to the well-being of the above-named child/children or youth has been denied to the Minister;

IT IS HEREBY ORDERED THAT (name of persons(s))
produce to the Minister of Social Development or the Minister’s designate the following record(s) or document(s) (list record(s) or document(s) to be produced):

.....
.....
.....
.....

DATED at, this day of, 20....

.....
Judge of The Court of King’s Bench of
New Brunswick Family Division

FORMULE 2

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 38(8))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK

DIVISION DE LA FAMILLE

CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

ORDONNANCE DE PRODUCTION D’UN DOSSIER OU D’UN DOCUMENT

Nom de l’enfant ou du jeune :

Date de naissance :

Nom de l’enfant ou du jeune :

Date de naissance :

Nom de l’enfant ou du jeune :

Date de naissance :

Dans l’affaire d’une demande du ministre du Développement social présentée en vertu du paragraphe 38(8) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*;

AYANT ENTENDU la preuve relative à la demande susmentionnée;

ÉTANT CONVAINCU QUE le ministre mène une enquête relative au bien-être du ou des enfants ou jeunes susnommés;

ET ÉTANT ÉGALEMENT CONVAINCU QUE pendant l’enquête, l’accès à tout dossier ou document propre au bien-être de cet ou ces enfants ou de ce ou ces jeunes a été refusé au ministre;

J’ORDONNE PAR LA PRÉSENTE QUE (*nom de la ou des personnes*)
..... produise le ou les dossiers ou documents qui suivent à l’intention du ministre du Développement social ou de son représentant (*dresser la liste du ou des dossiers ou documents à produire*) :

.....
.....
.....
.....

FAIT à, le 20.....

.....
Juge à la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick, Division de la famille

FORM 3

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.45(1))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF

**WARRANT AUTHORIZING THE MINISTER TO ENTER AND SEARCH ANY PREMISES OR
AREA FOR THE PURPOSE OF REMOVING A CHILD OR YOUTH**

Name of child or youth:
Date of birth:

Name of child or youth:
Date of birth:

Name of child or youth:
Date of birth:

In the Matter of an Application by the Minister of Social Development under subsection 45(1) of the *Child and Youth Well-Being Act*;

UPON HEARING evidence in the above-named Application;

AND UPON BEING SATISFIED THAT the above-named child/children or youth is/are a child/children or youth under the Minister’s care or in need of protective care interventions;

AND UPON BEING FURTHER SATISFIED THAT (*name of parent or other person*) refuses to release the above-named child/children or youth to the Minister or that access to the child/children or youth has otherwise been impeded or denied;

THIS HEREBY AUTHORIZES the Minister to enter and search (*specify premises or area*) between the date and time this warrant is issued and the day of, 20..... at am./pm. for the purpose of removing the above-named child/children or youth from the premises or area.

DATED at, this day of, 20.....

.....
Judge of The Court of King’s Bench of
New Brunswick Family Division

FORMULE 3

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 45(1))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

**MANDAT AUTORISANT LE MINISTRE À PÉNÉTRER DANS UN LOCAL OU
UN SECTEUR ET À LE FOUILLER DANS LE BUT D’EN RETIRER
UN ENFANT OU UN JEUNE**

Nom de l’enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Nom de l’enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Nom de l’enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Dans l’affaire d’une demande du ministre du Développement social présentée en vertu du paragraphe 45(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*;

AYANT ENTENDU la preuve relative à la demande susmentionnée;

ÉTANT CONVAINCU QUE le ou les enfants ou jeunes susnommés sont pris en charge ou ont besoin de mesures d’intervention protectrice;

ET ÉTANT ÉGALEMENT CONVAINCU QUE (*nom du parent ou d’une autre personne*)
..... refuse de remettre le ou les enfants ou jeunes susnommés au ministre ou encore a entravé ou refusé l’accès à cet ou ces enfants ou à ce ou ces jeunes;

J’AUTORISE PAR LA PRÉSENTE le ministre à pénétrer dans (*préciser le local ou le secteur*)
et à le fouiller entre la date et l’heure de délivrance du présent mandat et le 20 à h,
dans le but d’en retirer le ou les enfants ou jeunes susnommés.

FAIT à, le 20.....

.....
Juge à la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick, Division de la famille

FORM 4

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.47(2))

Department of Social Development
Province of New Brunswick

**INFORMATION PROVIDED BY THE MINISTER OF SOCIAL DEVELOPMENT TO THE
PARENT OF A CHILD OR YOUTH AFTER PROVIDING PROTECTIVE CARE
INTERVENTIONS**

Name of Parent(s):

Address:

The Parent(s) is/are the lawful guardian(s) of the following child/children or youth:

Name of child or youth:

Date of birth:

Name of child or youth:

Date of birth:

Name of child or youth:

Date of birth:

I, (representative of the Minister of Social Development),
having provided protective care interventions to the above-named child/children or youth, provide the
following information in accordance with subsection 47(2) of the *Child and Youth Well-Being Act*,
regarding the child/children or youth to the above-named parent(s)

.....
.....
.....
.....
.....

DATED at, this day of, 20....

.....
Minister of Social Development

per:

FORMULE 4

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 47(2))

Ministère du Développement social
Province du Nouveau-Brunswick

**RENSEIGNEMENTS FOURNIS AU PARENT D’UN ENFANT OU D’UN JEUNE PAR
LE MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL SUIVANT LA PRISE DE MESURES
D’INTERVENTION PROTECTRICE**

Nom du ou des parents :

Adresse :

Le ou les parents sont les tuteurs légaux du ou des enfants ou jeunes suivants :

Nom de l’enfant ou du jeune :

Date de naissance :

Nom de l’enfant ou du jeune :

Date de naissance :

Nom de l’enfant ou du jeune :

Date de naissance :

Je soussigné, (représentant du ministre du Développement social),
ayant pris des mesures d’intervention protectrice à l’égard du ou des enfants ou jeunes susnommés, fournis
au ou aux parents susnommés les renseignements ci-dessous, conformément au paragraphe 47(2) de la *Loi
sur le bien-être des enfants et des jeunes*, concernant cet ou ces enfants ou ce ou ces jeunes :

.....
.....
.....
.....

FAIT à, le 20.....

.....
Ministre du Développement social

par :

FORM 5

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.49(4))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF

BETWEEN:

Applicant(s)

- and -

Minister of Social Development
Respondent

DECLARATORY ORDER

Name of child or youth:
Date of birth:

Name of child or youth:
Date of birth:

Name of child or youth:
Date of birth:

In the Matter of an Application under subsection 49(1) of the *Child and Youth Well-Being Act*;

UPON HEARING evidence in the above-named Application;

AND UPON BEING SATISFIED THAT the Minister of Social Development provided protective care interventions to the above-named child/children or youth and did subsequently return the child/children or youth to the care of the parent without entering into an agreement under paragraph 47(3)(b) of the *Child and Youth Well-Being Act*;

AND UPON BEING SATISFIED THAT 14 days’ notice was given to the Minister of Social Development under subsection 49(3) of the *Child and Youth Well-Being Act* and that an application has been made within 30 days after the Minister ceases to provide protective care interventions to the above-named child/children or youth;

AND UPON BEING SATISFIED THAT the Minister of Social Development did not have reasonable grounds to provide protective care interventions;

IT IS HEREBY DECLARED THAT the Minister of Social Development did not have reasonable grounds to provide protective care interventions.

DATED at, this day of, 20....

.....
Judge of The Court of King's Bench of
New Brunswick Family Division

FORMULE 5

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 49(4))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

ENTRE :

Demandeur(s)

- et -

Le ministre du Développement social
Intimé

ORDONNANCE DÉCLARATOIRE

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Dans l'affaire d'une demande présentée en vertu du paragraphe 49(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*;

AYANT ENTENDU la preuve relative à la demande susmentionnée;

ÉTANT CONVAINCU que le ministre du Développement social a pris les mesures d'intervention protectrice à l'égard du ou des enfants ou jeunes susnommés et, par la suite, remis cet ou ces enfants ou ce ou ces jeunes à la charge de leur parent sans conclure d'accord en application de l'alinéa 47(3)b) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*;

ÉTANT CONVAINCU qu'un préavis de quatorze jours a été donné au ministre du Développement social en application du paragraphe 49(3) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* et qu'une demande a été présentée dans les trente jours suivant la date à laquelle le ministre a cessé de prendre des mesures d'intervention protectrice à l'égard du ou des enfants ou jeunes susnommés;

ET ÉTANT CONVAINCU que le ministre du Développement social n'avait pas de motifs raisonnables de prendre des mesures d'intervention protectrice;

JE DÉCLARE PAR LA PRÉSENTE que le ministre du Développement social n'avait aucun motif raisonnable de prendre des mesures d'intervention protectrice.

FAIT à, le 20.....

.....
Juge à la Cour du Banc du Roi du Nouveau-
Brunswick, Division de la famille

FORM 6

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.57(2))

Department of Social Development
Province of New Brunswick

ACKNOWLEDGEMENT WITH RESPECT TO LEGAL ADVICE

Name of Parent(s):
Address:

The above-named parent(s) is/are the lawful guardian(s) of the following child/children or youth:

Name of child or youth:
Date of birth:

Name of child or youth:
Date of birth:

Name of child or youth:
Date of birth:

The above-named parent(s) acknowledge(s) that the Minister of Social Development has advised the parent(s) to obtain legal advice before entering into the guardianship agreement regarding the above-named child/children or youth.

The above-named parent(s) acknowledge(s) that they (*check one box*):

- has/have received legal advice; or
- has/have made a decision to dispense with legal advice.

..... (date) (signature of witness) (Minister of Social Development)
-----------------	---------------------------------	---

per:

..... (date) (signature of witness) (signature of parent)
-----------------	---------------------------------	--------------------------------

..... (date) (signature of witness) (signature of parent)
-----------------	---------------------------------	--------------------------------

FORMULE 6

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 57(2))

Ministère du Développement social
Province du Nouveau-Brunswick

RECONNAISSANCE RELATIVE AUX CONSEILS JURIDIQUES

Nom du ou des parents :
Adresse :

Le ou les parents susnommés sont les tuteurs légaux du ou des enfants ou jeunes suivants :

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Le ou les parents susnommés reconnaissent que le ministre du Développement social leur a conseillé d'obtenir des conseils juridiques avant de conclure l'accord de tutelle concernant le ou les enfants ou jeunes susnommés.

Le ou les parents susnommés reconnaissent avoir (*cocher une case*) :

- reçu des conseils juridiques;
- pris la décision de se priver de conseils juridiques.

.....
(date) (signature du témoin) (Ministre du Développement social)

par :

.....
(date) (signature du témoin) (signature du parent)

.....
(date) (signature du témoin) (signature du parent)

FORM 7
(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.63(1))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF.....

BETWEEN:

Minister of Social Development

Applicant

- and -

Respondent(s)

ORDER TO VARY, EXTEND OR SET ASIDE GUARDIANSHIP AGREEMENT OR ORDER

In the Matter of an Application by the Minister of Social Development under subsection 63(1) of the *Child and Youth Well-Being Act*;

UPON HEARING evidence in the above-named Application;

AND UPON HEARING submissions on behalf of the parties;

AND UPON BEING SATISFIED that it is in the best interest of the child/children or youth named in the Guardianship Agreement or Order that the Guardianship Agreement or Order be varied/extended/set aside;

IT IS ORDERED under subsection 63(8) of the *Child and Youth Well-Being Act*, that the Guardianship Agreement or Order made on be

AND IT IS FURTHER ORDERED
.....
.....

DATED at, this day of, 20....

.....
Judge of The Court of King’s Bench of
New Brunswick Family Division

FORMULE 7

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 63(1))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

ENTRE :

Le ministre du Développement social
Demandeur

- et -

Intimé(s)

**ORDONNANCE DE MODIFICATION, DE PROROGATION OU D'ANNULATION
D'UN ACCORD DE TUTELLE OU D'UNE ORDONNANCE**

Dans l'affaire d'une demande du ministre du Développement social présentée en vertu du paragraphe 63(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*;

AYANT ENTENDU la preuve relative à la demande susmentionnée;

AYANT ENTENDU les observations au nom des parties;

ET ÉTANT CONVAINCU qu'il est dans l'intérêt supérieur du ou des enfants ou jeunes nommés dans l'accord de tutelle ou l'ordonnance de modifier, de proroger ou d'annuler l'accord de tutelle ou l'ordonnance;

J'ORDONNE, en vertu du paragraphe 63(8) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, que l'accord de tutelle conclu ou l'ordonnance rendue le soit

.....

ET J'ORDONNE ÉGALEMENT que

.....
.....
.....

FAIT à, le 20.....

.....
Juge à la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick, Division de la famille

FORM 8
(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.63(6))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF

BETWEEN:

Applicant(s)

- and -

Minister of Social Development

Respondent

**ORDER TO VARY, EXTEND OR SET ASIDE A PROTECTIVE INTERVENTION ORDER,
SUPERVISORY ORDER, KIN CUSTODY ORDER, CUSTODY ORDER OR AN ORDER
AUTHORIZING PLACEMENT IN SAFE AND SUPPORTIVE CARE**

In the Matter of an Application under subsection 63(6) of the *Child and Youth Well-Being Act*;

UPON HEARING evidence in the above-named Application;

AND UPON HEARING submissions on behalf of the parties;

AND UPON BEING SATISFIED that it is in the best interest of the child/children or youth named in the Order that the Order be varied/extended/set aside;

IT IS ORDERED under subsection 63(8) of the *Child and Youth Well-Being Act*, that the Order made on be

AND IT IS FURTHER ORDERED

DATED at, this day of, 20....

.....
Judge of The Court of King’s Bench of
New Brunswick Family Division

FORMULE 8

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 63(6))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

ENTRE :

Demandeur(s)

- et -

Le ministre du Développement social
Intimé

**ORDONNANCE DE MODIFICATION, DE PROROGATION OU D'ANNULATION
D'UNE ORDONNANCE D'INTERVENTION PROTECTRICE, D'UNE ORDONNANCE
DE SURVEILLANCE, D'UNE ORDONNANCE DE GARDE PAR UN MEMBRE DE LA
PARENTÉ, D'UNE ORDONNANCE DE GARDE OU D'UNE ORDONNANCE AUTORISANT
LE PLACEMENT DANS UN LIEU DE SOINS SÛRS ET ADAPTÉS**

Dans l'affaire d'une demande présentée en vertu du paragraphe 63(6) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*;

AYANT ENTENDU la preuve relative à la demande susmentionnée;

AYANT ENTENDU les observations au nom des parties;

ET ÉTANT CONVAINCU qu'il est dans l'intérêt supérieur du ou des enfants ou jeunes nommés dans l'ordonnance de, qu'elle soit modifiée, prorogée ou annulée;

J'ORDONNE, en vertu du paragraphe 63(8) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, que l'ordonnance de rendue le soit

ET J'ORDONNE ÉGALEMENT que

.....
.....

FAIT à, le 20.....

.....
Juge à la Cour du Banc du Roi du
Nouveau-Brunswick, Division de la famille

FORM 9

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.65(1))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF

BETWEEN:

Minister of Social Development
Applicant

- and -

Respondent(s)

SUPERVISORY ORDER

Name of child or youth:
Date of birth:

Name of child or youth:
Date of birth:

Name of child or youth:
Date of birth:

In the Matter of an Application by the Minister of Social Development under subsection 65(1) of the *Child and Youth Well-Being Act*;

UPON HEARING evidence in the above-named Application;

AND UPON HEARING submissions on behalf of the parties;

AND UPON BEING SATISFIED that it is in the best interest of the child/children or youth;

IT IS ORDERED under subsection 65(1) of the *Child and Youth Well-Being Act*, that the Minister exercise supervision of the above-named child/children or youth and their family, the management of their property and other affairs having a substantial bearing on the child/children or youth’s well-being for a period of months.

IT IS FURTHER ORDERED (*list any conditions*):

.....
.....
.....

DATED at, this day of, 20....

.....
Judge of The Court of King's Bench of
New Brunswick Family Division

FORMULE 9

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 65(1))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

ENTRE :

Le ministre du Développement social
Demandeur

- et -

Intimé(s)

ORDONNANCE DE SURVEILLANCE

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Dans l'affaire d'une demande du ministre du Développement social présentée en vertu du paragraphe 65(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*;

AYANT ENTENDU la preuve relative à la demande susmentionnée;

AYANT ENTENDU les observations au nom des parties;

ET ÉTANT CONVAINCU que l'intérêt supérieur du ou des enfants ou jeunes susnommés le commande;

J'ORDONNE, en vertu du paragraphe 65(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, que le ministre exerce une surveillance sur cet ou ces enfants ou ce ou ces jeunes et leur famille, sur la gestion de leurs biens et sur d'autres affaires ayant une incidence importante sur le bien-être du ou des enfants ou jeunes pour une période de mois.

ET J'ORDONNE ÉGALEMENT que (*énumérer toutes conditions*) :

.....
.....
.....

FAIT à, le 20.....

.....
Juge à la Cour du Banc du Roi du
Nouveau-Brunswick, Division de la famille

FORM 10

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.66(1))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF

BETWEEN:

Minister of Social Development
Applicant

- and -

Respondent(s)

PROTECTIVE INTERVENTION ORDER

Name of child or youth:

Date of birth:

Name of child or youth:

Date of birth:

Name of child or youth:

Date of birth:

In the Matter of an Application by the Minister of Social Development under subsection 66(1) of the *Child and Youth Well-Being Act*;

UPON HEARING evidence in above-named Application;

AND UPON HEARING submissions on behalf of the parties;

AND UPON BEING SATISFIED that (*full name*)
of (*address*) is a source
of danger to the well-being of the above-named child/children or youth and that it is in the best interest of
the child/children or youth that a protective intervention order be made;

AND UPON DETERMINING the responsibilities of the person who is the subject of the order to the
person’s dependants, as defined in the *Family Law Act*;

IT IS ORDERED that for (*specify period of time*) (*full name*)

- (a) cease to reside at the premises at which the above-named child/children or youth reside(s);

(b) refrain from any communication and contact with the above-named child/children or youth, except as authorized by and subject to the conditions and frequency as determined in the sole discretion of the Minister; and

(c) (*other directions*):

IT IS FURTHER ORDERED that (*details of support ordered and if none ordered, then statement to that effect*):

.....
.....
.....

DATED at, this day of, 20....

.....
Judge of The Court of King’s Bench of
New Brunswick Family Division

FORMULE 10

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 66(1))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

ENTRE :

Le ministre du Développement social
Demandeur

- et -

Intimé(s)

ORDONNANCE D'INTERVENTION PROTECTRICE

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Dans l'affaire d'une demande du ministre du Développement social présentée en vertu du paragraphe 66(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*;

AYANT ENTENDU la preuve relative à la demande susmentionnée;

AYANT ENTENDU les observations au nom des parties;

ÉTANT CONVAINCU que (*nom au complet*),
domicilié au (*adresse*),
constitue une source de danger pour le bien-être du ou des enfants ou jeunes susnommés et qu'il serait dans leur intérêt supérieur qu'une ordonnance d'intervention protectrice soit rendue;

ET ATTENDU QUE J'AI STATUÉ sur les responsabilités de la personne assujettie à la présente ordonnance à l'égard de ses personnes à charge, selon la définition que donne de ce terme la *Loi sur le droit de la famille*;

J'ORDONNE que pour (*préciser une période de temps*)
(*nom au complet*)

- a) cesse de résider dans les locaux où résident le ou les enfants ou jeunes susnommés;

b) s'abstienne de communiquer ou de prendre contact avec eux, sauf si le ministre l'autorise, sous réserve des conditions et à la fréquence déterminées à sa seule discrétion;

c) (autres directives) :

J'ORDONNE ÉGALEMENT que (précisions relatives à l'ordonnance alimentaire et, si aucune ordonnance n'est rendue, une déclaration à ce sujet) :

.....
.....
.....

FAIT à, le 20.....

.....
Juge à la Cour du Banc du Roi du
Nouveau-Brunswick, Division de la famille

FORM 11

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.68(1))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF.....

BETWEEN:

Minister of Social Development
Applicant

- and -

Respondent(s)

CUSTODY ORDER

Name of child or youth:

Date of birth:

Name of child or youth:

Date of birth:

Name of child or youth:

Date of birth:

In the Matter of an Application by the Minister of Social Development under subsection 68(1) of the *Child and Youth Well-Being Act*;

UPON HEARING evidence in the above-named Application;

AND UPON HEARING submissions on behalf of the parties;

AND UPON BEING SATISFIED that it is in the best interest of the above-named child/children or youth;

AND UPON DETERMINING the support obligations of the parent;

IT IS ORDERED under subsection 68(1) of the *Child and Youth Well-Being Act* that the custody, care and supervision of the above-named child/children or youth and all other parental rights and responsibilities with respect to the above-named child/children or youth be transferred to the Minister for a period of months;

IT IS FURTHER ORDERED that (*details of support ordered and if none ordered, then statement to that effect*):

.....
.....
.....

DATED at, this day of, 20....

.....
Judge of The Court of King's Bench of
New Brunswick Family Division

FORMULE 11

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, art. 68(1))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

ENTRE :

Le ministre du Développement social
Demandeur

- et -

Intimé(s)

ORDONNANCE DE GARDE

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Dans l'affaire d'une demande du ministre du Développement social présentée en vertu du
paragraphe 68(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*;

AYANT ENTENDU la preuve relative à la demande susmentionnée;

AYANT ENTENDU les observations au nom des parties;

ÉTANT CONVAINCU que l'intérêt supérieur du ou des enfants ou jeunes susnommés le commande;

AYANT DÉTERMINÉ LES OBLIGATIONS alimentaires du parent;

J'ORDONNE, en vertu du paragraphe 68(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, que la
garde et la surveillance du ou des enfants ou jeunes susnommés, les soins à leur fournir ainsi que tous les
autres droits et responsabilités parentaux à leur égard soient transférés au ministre du Développement
social pour une période de mois;

J'ORDONNE ÉGALEMENT que (*précisions relatives à l'ordonnance alimentaire et, si aucune
ordonnance n'est rendue, une déclaration à ce sujet*) :

.....
.....
.....

FAIT à, le 20.....

.....
Juge à la Cour du Banc du Roi du
Nouveau-Brunswick, Division de la famille

FORM 12

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.69(1))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF

BETWEEN:

Minister of Social Development
Applicant

- and -

Respondent(s)

GUARDIANSHIP ORDER

Name of child or youth:
Date of birth:

Name of child or youth:
Date of birth:

Name of child or youth:
Date of birth:

In the Matter of an Application by the Minister of Social Development under subsection 69(1) of the *Child and Youth Well-Being Act*;

UPON HEARING evidence in the above-named Application;

AND UPON HEARING submissions on behalf of the parties;

AND UPON BEING SATISFIED that it is in the best interest of the above-named child/children or youth;

IT IS ORDERED under subsection 69(1) of the *Child and Youth Well-Being Act* that the guardianship of the above-named child/children or youth, including the custody, care and supervision of, and all parental rights and responsibilities with respect to, the child/children or youth, be transferred on a permanent basis to the Minister until the Guardianship Order terminates which occurs on the transfer of guardianship, when the child/children or youth marries, dies, is adopted, reaches 19 years of age or is the subject of an Order that sets aside the Guardianship Order.

DATED at, this day of, 20....

.....
Judge of The Court of King's Bench of
New Brunswick Family Division

FORMULE 12

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, art. 69(1))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

ENTRE :

Le ministre du Développement social
Demandeur

- et -

Intimé(s)

ORDONNANCE DE TUTELLE

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Dans l'affaire d'une demande du ministre du Développement social présentée en vertu du paragraphe 69(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*;

AYANT ENTENDU la preuve relative à la demande susmentionnée;

AYANT ENTENDU les observations au nom des parties;

ÉTANT CONVAINCU que l'intérêt supérieur du ou des enfants ou jeunes susnommés le commande;

J'ORDONNE, en vertu du paragraphe 69(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, que la tutelle de cet ou ces enfants ou de ce ou ces jeunes, y compris leur garde, leur surveillance, les soins à leur fournir ainsi que tous les droits et responsabilités parentaux à leur égard soient transférés au ministre du Développement social de façon permanente jusqu'à ce que l'ordonnance de tutelle prenne fin, ou bien au transfert de leur tutelle, à leur mariage, à leur décès ou à leur adoption, ou bien lorsqu'ils atteignent l'âge de 19 ans ou font l'objet d'une ordonnance qui annule l'ordonnance de tutelle.

FAIT à, le 20.....

.....
Juge à la Cour du Banc du Roi du
Nouveau-Brunswick, Division de la famille

FORM 13

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.70(1))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF

BETWEEN:

Minister of Social Development
Applicant

- and -

Respondent(s)

ORDER FOR TRANSFER OF GUARDIANSHIP

Name of child or youth:

Date of birth:

Name of child or youth:

Date of birth:

In the Matter of an Application by the Minister of Social Development under subsection 70(1) of the
Child and Youth Well-Being Act;

UPON HEARING evidence in the above-named Application;

AND UPON HEARING submissions of behalf of the parties;

AND UPON BEING SATISFIED that the above-named child/children or youth is/are under the
guardianship of the Minister under (*details of agreement or order*):

.....

AND UPON BEING SATISFIED that it is in the best interest of the above-named child/children or youth;
IT IS ORDERED under subsection 70(1) of the *Child and Youth Well-Being Act* that the guardianship of
the above-named child/children or youth, including the custody, care and supervision of, and all parental
rights and responsibilities with respect to, the child/children or youth, be transferred on a permanent basis
to the Respondent(s) until the Transfer of Guardianship Order terminates which occurs when the
child/children or youth marries, dies, is adopted, reaches 19 years of age or is the subject of an Order that
sets aside the Guardianship Order.

DATED at, this day of, 20....

.....
Judge of The Court of King's Bench of
New Brunswick Family Division

FORMULE 13

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 70(1))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

ENTRE :

Le ministre du Développement social
Demandeur

- et -

Intimé(s)

ORDONNANCE DE TRANSFERT DE TUTELLE

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Dans l'affaire d'une demande du ministre du Développement social présentée en vertu du paragraphe 70(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*;

AYANT ENTENDU la preuve relative à la demande susmentionnée;

AYANT ENTENDU les observations au nom des parties;

ÉTANT CONVAINCU que le ou les enfants ou jeunes susnommés sont sous la tutelle du ministre en vertu de (*précisions de l'accord ou de l'ordonnance*);

.....

ET ÉTANT CONVAINCU que l'intérêt supérieur de cet ou ces enfants ou de ce ou ces jeunes le commande;

J'ORDONNE, en vertu du paragraphe 70(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, que la tutelle du ou des enfants ou jeunes susnommés, y compris leur garde, leur surveillance ainsi que les soins à leur fournir, de même que tous les droits et responsabilités parentaux à leur égard soient transférés à l'intimé ou aux intimés de façon permanente jusqu'à ce que l'ordonnance de transfert de tutelle prenne fin, ou bien à leur adoption, à leur mariage ou à leur décès, ou bien lorsqu'ils atteignent l'âge de 19 ans ou font l'objet d'une ordonnance qui annule l'ordonnance de transfert de tutelle.

FAIT à, le 20.....

.....
Juge à la Cour du Banc du Roi du
Nouveau-Brunswick, Division de la famille

FORM 14

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.70(2))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF

CONSENT FOR TRANSFER OF GUARDIANSHIP – GUARDIAN

Name of child or youth:

Date of birth:

I, (*full name*), prospective guardian of the above-named child or youth, having been informed of, or having an understanding of, all aspects of a Transfer of Guardianship Order and its reasonable implications, consent to the transfer of guardianship of the child or youth.

DATED at, this day of, 20.

.....
(signature of witness)

.....
(signature of prospective guardian)

FORMULE 14

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 70(2))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

CONSENTEMENT AU TRANSFERT DE LA TUTELLE (TUTEUR)

Nom de l'enfant ou du jeune :

Date de naissance :

Je soussigné, (*nom au complet*), tuteur éventuel de l'enfant ou du jeune susnommé, ayant été informé de tous les aspects d'une ordonnance de transfert de tutelle ainsi que de ses conséquences raisonnables ou en ayant compris la portée, consens au transfert de sa tutelle.

FAIT à, le 20.....

.....
(signature du témoin)

.....
(signature du tuteur éventuel)

FORM 15

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.70(2))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF.....

CONSENT FOR TRANSFER OF GUARDIANSHIP – CHILD OR YOUTH

Name of child or youth:

Date of birth:

I (*full name*),, having been informed of, or having an understanding of, all aspects of a Transfer of Guardianship Order and its reasonable implications, consent to the transfer of my guardianship to (*name(s) of prospective guardian(s)*).

DATED at, this day of, 20.

.....
(signature of witness)

.....
(signature of child or youth)

FORMULE 15

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 70(2))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

CONSENTEMENT AU TRANSFERT DE LA TUTELLE (ENFANT OU JEUNE)

Nom de l'enfant ou du jeune :

Date de naissance :

Je soussigné, (*nom au complet*), ayant été informé de tous les aspects d'une ordonnance de transfert de tutelle ainsi que de ses conséquences raisonnables ou en ayant compris la portée, consens au transfert de ma tutelle à (*noms du ou des tuteurs éventuels*)

.....

FAIT à, le 20.....

.....
(signature du témoin)

.....
(signature de l'enfant ou du jeune)

FORM 16

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.71(1))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF.....

BETWEEN:

Minister of Social Development
Applicant

- and -

Respondent(s)

ORDER AUTHORIZING PLACEMENT IN SAFE AND SUPPORTIVE CARE

Name of child or youth:

Date of birth:

In the Matter of an Application by the Minister of Social Development under subsection 71(1) of the
Child and Youth Well-Being Act;

UPON HEARING evidence in the above-named Application;

AND UPON HEARING submissions on behalf of the parties;

AND UPON BEING SATISFIED that the above-named child or youth is under the Minister’s care and is
12 years of age or over;

AND UPON BEING SATISFIED that the above-named child or youth is likely to self-harm or to harm
another or has been a victim of sexual exploitation or human trafficking;

AND UPON BEING SATISFIED that it is in the best interest of the above-named child or youth;

IT IS ORDERED under section 71 of the *Child and Youth Well-Being Act* that the Minister be authorized
to keep the following child or youth in a place of safe and supportive care specified by the Minister for
(specify period of time)

DATED at, this day of, 20....

.....
Judge of The Court of King’s Bench of
New Brunswick Family Division

FORMULE 16

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 71(1))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

ENTRE :

Le ministre du Développement social
Demandeur

- et -

Intimé(s)

ORDONNANCE AUTORISANT LE PLACEMENT DANS UN LIEU DE SOINS SÛRS ET ADAPTÉS

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Dans l'affaire d'une demande du ministre du Développement social présentée en vertu du paragraphe 71(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*;

AYANT ENTENDU la preuve relative à la demande susmentionnée;

AYANT ENTENDU les observations au nom des parties;

ÉTANT CONVAINCU que l'enfant ou le jeune susnommé est pris en charge et est âgé de 12 ans ou plus;

ÉTANT CONVAINCU que cet enfant ou ce jeune est susceptible de s'automutiler ou de nuire à autrui ou bien a été victime d'exploitation sexuelle ou de traite des personnes;

ET ÉTANT CONVAINCU que son intérêt supérieur le commande;

J'ORDONNE, en vertu de l'article 71 de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, que le ministre soit autorisé à garder l'enfant ou le jeune susnommé dans un lieu de soins sûrs et adaptés désigné par le ministre pour (*préciser la durée*)

FAIT à, le 20.....

.....
Juge à la Cour du Banc du Roi du
Nouveau-Brunswick, Division de la famille

FORM 17

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.85(1))

Department of Social Development
Province of New Brunswick

ADOPTION PLACEMENT AGREEMENT

In the matter of:

Name of child or youth:

Date of birth:

This agreement made on (*specify date*)

Between:

The Minister of Social Development as represented by:

(as authorized by the Minister under subsection 12(1) of the *Child and Youth Well-Being Act*, called in this agreement “the Minister”)

- and -

Name of Applicant:

Address:

Name of Applicant:

Address:

(“the Applicant”)

1. This agreement witnesses that the above-named child or youth has been placed for the purpose of adoption with the Applicant.

2. The Applicant agrees:

- (a) to undertake to meet the above-named child or youth’s physical, emotional, social and developmental needs;
- (b) to notify the Minister immediately in case of any serious illness of the above-named child or youth or if the child or youth should leave the care of the Applicant;
- (c) to notify the Minister immediately of any change of address and report to the Minister, as the Minister may require, regarding the well-being of the above-named child or youth; and
- (d) to immediately return the above-named child or youth to the Minister if, in the opinion of the Minister, it is in the child or youth’s best interests to be removed from the home of the Applicant before an Adoption Order is made.

3. The Minister, under the authority of sections 84 and 85 of the *Child and Youth Well-Being Act*, by this agreement transfers to the Applicant the custody, care and supervision of the above-named child or youth, but reserves the right to grant or withhold the Minister’s consent to medical treatment of the child or youth,

unless the medical treatment is necessary in an emergency to meet imminent risk to the child or youth’s life or health as set out in the *Medical Consent of Minors Act*.

4. The Minister agrees that if in the Minister’s opinion it is in the best interests of the above-named child or youth and all the requirements of the *Child and Youth Well-Being Act* have been satisfied, the Minister will consent to the adoption of the child or youth by the Applicant and apply to the Court for an Adoption Order effecting the adoption of the child or youth by the Applicant.

5. The Applicant agrees to abide by the provisions of this agreement until either the agreement is terminated or an Adoption Order has been issued.

.....
(date) (signature of witness) (Minister of Social Development)

per:

.....
(date) (signature of witness) (signature of Applicant)

.....
(date) (signature of witness) (signature of Applicant)

FORMULE 17**(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 85(1))**

Ministère du Développement social
Province du Nouveau-Brunswick

ACCORD DE PLACEMENT EN VUE DE L'ADOPTION

Dans l'affaire de :

Nom de l'enfant ou du jeune :

Date de naissance :

Le présent accord est conclu le (*préciser la date*)

entre :

Le ministre du Développement social, représenté par
(tel qu'il est autorisé par le ministre en vertu du paragraphe 12(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* (ci-après « le ministre »))

- et -

Nom du demandeur :

Adresse :

Nom du demandeur :

Adresse :

(ci-après « le demandeur »)

1. Le présent accord fait foi du placement de l'enfant ou du jeune susnommé auprès du demandeur en vue de son adoption.
2. Le demandeur accepte de faire ce qui suit :
 - a) répondre aux besoins de développement, notamment physiques, émotionnels et sociaux, de l'enfant ou du jeune susnommé;
 - b) en aviser immédiatement le ministre, si l'enfant ou le jeune susnommé souffre d'une maladie grave ou s'il ne doit plus être laissé à sa charge;
 - c) aviser immédiatement le ministre de tout changement d'adresse et faire rapport au ministre, selon ce que ce dernier peut exiger, sur le bien-être de l'enfant ou du jeune susnommé;
 - d) remettre immédiatement l'enfant ou le jeune susnommé au ministre si ce dernier estime qu'il est dans l'intérêt supérieur de l'enfant ou du jeune d'être retiré de son foyer avant qu'une ordonnance d'adoption ne soit rendue.

- 3. Le ministre, en vertu des articles 84 et 85 de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, par le présent accord, transfère au demandeur la garde et la surveillance de l'enfant ou du jeune susnommé ainsi que les soins à lui fournir, mais se réserve le droit d'accorder ou de refuser son consentement aux traitements médicaux, sauf en cas d'urgence lorsque le traitement est indispensable pour écarter les dangers imminents qui menacent la vie ou la santé de l'enfant ou du jeune, en application de la *Loi sur le consentement des mineurs aux traitements médicaux*.
- 4. S'il estime qu'il est dans l'intérêt supérieur de l'enfant ou du jeune susnommé de le faire et que toutes les exigences de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* ont été remplies, le ministre accepte de consentir à l'adoption de l'enfant ou du jeune par le demandeur et de demander à la Cour de rendre une ordonnance prononçant son adoption par ce dernier.
- 5. Le demandeur accepte de respecter les dispositions du présent accord jusqu'à ce que celui-ci prenne fin ou qu'une ordonnance d'adoption soit rendue.

..... (date) (signature du témoin) (Ministre du Développement social)
par :		
..... (date) (signature du témoin) (signature du demandeur)
..... (date) (signature du témoin) (signature du demandeur)

FORM 18

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.90(1))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF

APPLICATION FOR AN ADOPTION ORDER

Name of child, youth or adult:

Date of birth: Birth registration number:

Name of Applicant(s):

Address for service:

Telephone number:

Counsel: *(If represented by counsel, give full name, address and telephone number)*

.....
.....

Information with respect to the Applicant(s):

Date of birth:

Place of residence:

Occupation:

If related to the above-named child/youth/adult, nature of relationship:

1. I/We hereby make application for an adoption order effecting the adoption of the above-named child, youth or adult.

2. I/We request that the name of the above-named child, youth or adult after the adoption be

3. The application is made for the following reasons *(list)*:
.....
.....
.....

DATED at, this day of, 20....

.....
(signature of Applicant)

.....
(signature of Applicant)

FORMULE 18

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 90(1))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

DEMANDE D’ORDONNANCE D’ADOPTION

Nom de l’enfant, du jeune ou de l’adulte :

Date de naissance : Numéro de l’enregistrement de naissance :

Nom du ou des demandeurs :

Adresse aux fins de signification :

Numéro de téléphone :

Avocat : *(En cas de représentation par un avocat, inscrire le nom complet, l’adresse et le numéro de téléphone de ce dernier.)*

Renseignements concernant le ou les demandeurs :
Date de naissance :

Lieu de résidence :

Profession :

Nature de tout lien de parenté avec l’enfant, le jeune ou l’adulte :

1. Je soussigné présente (Nous soussignés présentons) une demande d’ordonnance d’adoption prononçant l’adoption de l’enfant, du jeune ou de l’adulte susnommé.
2. Je demande (Nous demandons) qu’après l’adoption, le nom de l’enfant, du jeune ou de l’adulte soit . . .
.....
.....
3. La demande est présentée pour les motifs suivants (*énumérer*) :
.....

.....
.....

FAIT à, le 20.....

.....
(signature du demandeur)

.....
(signature du demandeur)

FORM 19

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.91(6))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF

CONSENT TO ADOPTION - PARENT

Name of child or youth:
Date of birth: Birth registration number:

I, (*full name*), parent of the above-named child or youth, having been informed of, or having an understanding of, all aspects of an adoption order and its reasonable implications, consent to the adoption of the child or youth by (*name(s) of prospective adoptive parent(s)*)

I am a parent as defined in the *Child and Youth Well-Being Act* of the above-named child or youth by virtue of being (*specify parentage*):

DATED at, this day of, 20....

.....
(signature of witness)

.....
(signature of parent)

FORMULE 19

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 91(6))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

CONSENTEMENT À L'ADOPTION (PARENT)

Nom de l'enfant ou du jeune :

Date de naissance : Numéro de l'enregistrement de naissance :

Je soussigné, (*nom au complet*), parent de l'enfant ou du jeune susnommé, ayant été informé de tous les aspects d'une ordonnance d'adoption ainsi que de ses conséquences raisonnables ou en ayant compris la portée, consens à l'adoption de l'enfant ou du jeune par (*nom du ou des parents adoptifs éventuels*)

Je suis le parent de l'enfant ou du jeune susnommé selon la définition que donne de ce terme la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, parce qu'il est (*préciser la filiation*) :

.....
.....

FAIT à, le 20.....

.....
(signature du témoin)

.....
(signature du parent)

FORM 20

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.91(6))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF

CONSENT TO ADOPTION - MINISTER OF SOCIAL DEVELOPMENT

Name of child or youth:

Date of birth: Birth registration number:

I, (*full name*), am a person authorized by the Minister under subsection 12(1) of the *Child and Youth Well-Being Act* to consent to adoptions.

I have been informed of, or have an understanding of, all aspects of an Adoption Order and its reasonable implications. The above-named child/youth became a child/youth under the Minister’s care under a Guardianship Agreement or Guardianship Order on (*date*)

I consent to the adoption of the above-named child/youth by (*name(s) of prospective adoptive parent(s)*)

....., and I hereby confirm that no notice of revocation of the Guardianship Agreement has been received within the stated time limit, that the Guardianship Agreement has not been terminated and that the Guardianship Order has not expired.

DATED at, this day of, 20.

.....
(signature of witness)

.....
(signature of person giving consent)

FORMULE 20**(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 91(6))**

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK

DIVISION DE LA FAMILLE

CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

CONSENTEMENT À L'ADOPTION (MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL)

Nom de l'enfant ou du jeune :

Date de naissance : Numéro de l'enregistrement de naissance :

Je soussigné, (*nom au complet*), suis une personne autorisée par le ministre en vertu du paragraphe 12(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* à consentir à des adoptions.

J'ai été informé de tous les aspects d'une ordonnance d'adoption ainsi que de ses conséquences raisonnables ou j'en comprends la portée. L'enfant ou le jeune susnommé a été pris en charge en vertu d'un accord de tutelle ou d'une ordonnance de tutelle le (*date*)

Je consens à l'adoption de cet enfant ou de ce jeune par (*nom du ou des parents adoptifs éventuels*)

.....

et je confirme par la présente qu'aucun avis de révocation de l'accord de tutelle n'a été reçu dans le délai prescrit, que l'accord de tutelle n'a pas été annulé et que l'ordonnance de tutelle n'a pas pris fin.

FAIT à, le 20.....

.....

(signature du témoin)

.....

(signature de la personne qui donne son consentement)

FORM 21

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.91(6))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF

CONSENT TO ADOPTION – CHILD, YOUTH OR ADULT

Name of child, youth or adult:

Date of birth: Birth registration number:

I, (*full name*), having been informed of, or having an understanding of, all aspects of an Adoption Order and its reasonable implications, consent to my adoption by (*name(s) of prospective adoptive parent(s)*)

I consent to my name after the adoption being (*full name after adoption*)

DATED at, this day of, 20....

.....
(signature of witness)

.....
(signature of child, youth or adult)

FORMULE 21

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 91(6))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

CONSENTEMENT À L'ADOPTION (ENFANT, JEUNE OU ADULTE)

Nom au complet de l'enfant, du jeune ou de l'adulte :

Date de naissance : Numéro de l'enregistrement de naissance :

Je soussigné, (*nom au complet*), ayant été informé de tous les aspects d'une ordonnance d'adoption ainsi que de ses conséquences raisonnables ou en ayant compris la portée, consens à mon adoption par (*nom du ou des adoptants éventuels*)

Je consens également à ce que mon nom après l'adoption soit (*nom au complet après l'adoption*)

FAIT à, le 20.....

.....
(signature du témoin)

.....
(signature de l'enfant, du jeune ou de l'adulte)

FORM 22

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.91(6))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF

AFFIDAVIT OF WITNESS

I, (*full name*), of (*address*)

MAKE OATH (or SOLEMN AFFIRMATION) AND SAY:

1. I was present and saw this consent signed by (*full name*)
..... at (*place*)
2. I am the person who signed as a witness to this consent.

Sworn to (or Solemnly affirmed) before me in
..... in the County of and Province of New
Brunswick this day of, 20.....

.....
Commissioner of Oaths/Solicitor

My Commission Expires

FORMULE 22

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 91(6))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

AFFIDAVIT D'ATTESTATION

Je soussigné, (*nom au complet*), domicilié au (*adresse*)
.....

DÉCLARE SOUS SERMENT (ou AFFIRME SOLENNELLEMENT) ce qui suit:

1. J'étais présent et j'ai assisté à la signature du présent consentement par (*nom au complet*)
..... à (*endroit*)
2. Je suis la personne qui a signé à titre de témoin au présent consentement.

Fait sous serment (ou affirmé solennellement) devant moi à dans le comté
de, province du Nouveau-Brunswick, le20.....

.....
Commissaire aux serments / avocat

Ma commission expire le

FORM 23

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.94(5))

NOTICE OF APPLICATION FOR AN ADOPTION ORDER

To: The Minister of Social Development

Take notice that (full name(s))

residing at (address)

hereby give you notice of my/our application for an adoption order effecting the adoption of the following child/youth:

Name of child or youth:

Date of birth: Birth registration number:

1. The above-named child or youth is/is not related to me/us. (If related, state nature of relationship.)

.....

2. Check one:

The above-named child or youth is under the Minister’s care.

- OR -

The adoption is private. The name(s) and address(es) of the parent(s) of the above-named child or youth:

Name of Parent:

Address:

Name of Parent:

Address:

3. I/We understand that:

(a) the Court may require that the Minister conduct an assessment of the adoption placement in accordance with section 88 of the Child and Youth Well-Being Act and provide a report to the Court;

(b) it is an offence under the Child and Youth Well-Being Act, whether before or after the birth of a child, to make, give or receive or agree to make, give or receive a payment or reward, whether directly or indirectly, in consideration of or in relation to

(i) the adoption or proposed adoption of the child or youth,

- (ii) the providing or signing of a consent to the adoption of the child or youth,
- (iii) the placement of a child or youth with a view to the adoption of the child or youth, or
- (iv) the conduct of negotiations or the making of arrangements with a view to the adoption of a child or youth.

4. I/We agree to provide such information as may be required if the Court requests an assessment of the adoption placement be made in accordance with section 88 of the *Child and Youth Well-Being Act*.

DATED at, this day of, 20. . . .

.
(signature)

.
(signature)

FORMULE 23

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 94(5))

AVIS DE DEMANDE D’ORDONNANCE D’ADOPTION

Destinataire : Ministre du Développement social

Sachez que je (nous) soussigné(s), (*nom(s) au complet*)

domicilié(s) au (*adresse*)

vous avise (avisons), par la présente, de ma (notre) demande d’ordonnance d’adoption relativement à l’enfant ou au jeune suivant :

Nom de l’enfant ou du jeune :

Date de naissance : Numéro de l’enregistrement de naissance :

1. Il existe un lien de parenté ou il n’existe aucun lien de parenté entre moi (nous) et l’enfant ou le jeune susnommé. (*S’il existe un lien de parenté, en préciser la nature.*)

.....
.....

2. Ne cocher qu’une seule case :

L’enfant ou le jeune susnommé est pris en charge.

- OU -

Il s’agit d’une adoption privée. Préciser le nom et l’adresse du ou des parents de l’enfant ou du jeune susnommé :

Name du parent:

Adresse :

Name du parent:

Adresse :

3. Je comprends (Nous comprenons) que :

a) la Cour peut exiger du ministre qu’il procède à l’évaluation du placement en vue de l’adoption, en vertu de l’article 88 de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, et lui remette son rapport;

b) quiconque, avant ou après la naissance d’un enfant, fait, donne ou reçoit, ou accepte de faire, de donner ou de recevoir, un paiement ou une récompense, même indirectement, en contrepartie d’un des actes qui suivent ou relativement à celui-ci commet une infraction à la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* :

(i) l’adoption ou le projet d’adoption d’un enfant ou d’un jeune,

- (ii) l'octroi ou la signature d'un consentement en vue de l'adoption d'un enfant ou d'un jeune,
- (ii) le placement d'un enfant ou d'un jeune en vue de son adoption,
- (iv) la conduite de négociations ou la conclusion d'arrangements en vue de l'adoption d'un enfant ou d'un jeune.

4. Je consens (Nous consentons) à fournir tout renseignement que la Cour peut requérir si elle ordonne la tenue d'une évaluation du placement en vue de l'adoption en vertu de l'article 88 de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*.

FAIT à, le 20.....

.....
(signature)

.....
(signature)

FORM 24

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.94(6))

To: Minister of Social Development

NOTICE OF ADOPTION HEARING

Take notice that (*full name(s)*)

residing at (*address*)

has/have applied for an adoption order effecting the adoption of the following child/youth:

Name of child or youth:

Date of birth: Birth registration number:

And further take notice that the adoption application will be heard at the following date, time and location:

Date:

Time:

Location:

DATED at, this day of, 20....

.....
(signature)

.....
(signature)

FORMULE 24

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 94(6))

Destinataire : Le ministre du Développement social

AVIS D’AUDIENCE D’ADOPTION

Sachez que (*nom(s) au complet*)

domicilié(s) au (*adresse*)

a (ont) présenté une demande d’ordonnance d’adoption prononçant l’adoption de l’enfant ou du jeune
suivant :

Nom de l’enfant ou du jeune :

Date de naissance : Numéro de l’enregistrement de naissance :

Sachez également que l’audience concernant la demande d’adoption aura lieu aux date, heure et lieu
suivants :

Date :

Heure :

Lieu :

FAIT à, le 20.....

.....
(signature)

.....
(signature)

FORM 25

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.99(3))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF

ADOPTION ORDER

Name of child, youth or adult:
Date of birth: Birth registration number:

UPON THE APPLICATION of (*full name of Applicant(s)*)
.....
residing at (*address*).
for an order for the adoption by the Applicant(s) of the above-named child/youth/adult.

AND THE COURT BEING SATISFIED (*Omit (b) and (c) if the individual being adopted is an adult.*)

- (a) that the requirements of Part 6 of the *Child and Youth Well-Being Act* have been complied with;
- (b) that the Applicant(s) is/are able to care for and meet the above-named child or youth’s physical, emotional, social and developmental needs;
- (c) as to the likelihood that the adoption will provide the above-named child or youth with security, a permanent family relationship and continuity of care;
- (d) as to the truth of the matters stated in the application; and
- (e) that the adoption should take place.

IT IS ORDERED that from the date of this order (*full name of child/youth/adult being adopted*)
.....
is to all intents and purposes the child of the Applicant(s) (*name(s) of Applicant(s)*)
.....,
and the full name of the child/youth/adult is (*full name of child/youth/adult as applied for and as changed under paragraph 101(4) of the Child and Youth Well-Being Act*)
.....

DATED at, this day of, 20....

COURT
SEAL

.....
Judge of The Court of King's Bench of
New Brunswick Family Division

FORMULE 25

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 99(3))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

ORDONNANCE D'ADOPTION

Nom de l'enfant, du jeune ou de l'adulte :
Date de naissance : Numéro de l'enregistrement de naissance :

AYANT ENTENDU LA DEMANDE DE (*nom du ou des demandeurs*)
.....
domicilié au (*adresse*)
sollicitant une ordonnance d'adoption par lui ou eux de l'enfant, du jeune ou de l'adulte visé par la présente ordonnance.

ET LA COUR ÉTANT CONVAINCUE (*omettre les points b) et c) si la personne adoptée est adulte*)

- a) du respect des exigences de la partie 6 de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*;
- b) de la capacité du ou des demandeurs à assumer le soin de l'enfant ou du jeune susnommé et à répondre à ses besoins de développement, notamment physiques, émotionnels et sociaux;
- c) de la probabilité que l'adoption offre à l'enfant ou au jeune susnommé la sécurité, des liens familiaux permanents et la continuité des soins;
- d) de la véracité des faits énoncés dans la demande d'adoption;
- e) du fait que l'adoption devrait avoir lieu.

LA COUR ORDONNE qu'à partir de la date de la présente ordonnance, (*nom au complet de l'enfant, du jeune ou de l'adulte adopté*)
est à toutes fins l'enfant du ou des demandeurs (*nom du ou des demandeurs*),
.....
et que le nom au complet de l'enfant, du jeune ou de l'adulte est (*nom au complet de l'enfant, du jeune ou de l'adulte, tel qu'il a été demandé et tel qu'il a été changé en vertu du paragraphe 101(4) de la Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*)

FAIT à, le 20.....

SCEAU
DE LA COUR

.....
Juge à la Cour du Banc du Roi du Nouveau-Brunswick, Division de la famille

FORM 26

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.136(1))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF

APPLICATION TO BE RECOGNIZED AS AN INTERESTED PERSON AND ADDED
AS A PARTY TO A PROCEEDING

Name of child or youth:
Date of birth:

Name of child or youth:
Date of birth:

Name of child or youth:
Date of birth:

In the proceeding involving the above-named child/children or youth, I, (full name)
....., hereby make application to be recognized as an interested person and added
as a party to (specify proceeding) in
accordance with subsection 136(1) of the Child and Youth Well-Being Act.

Information with respect to the Applicant:

Date of birth:

Address:

Nature of relationship with the above-named child/children or youth:

1. I (check all that apply):

- reside with the above-named child/children or youth;
have previously resided with the above-named child/children or youth in the past 12 months; or
have an ongoing relationship with the above-named child/children or youth.

2. The application is made for the following reasons (list):

.....
.....
.....
.....
.....
.....

DATED at, this day of, 20....

.....
(signature of Applicant)

FORMULE 26

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 136(1))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE À TITRE DE PERSONNE INTÉRESSÉE ET DE PARTIE
À UNE PROCÉDURE**

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Nom de l'enfant ou du jeune :
Date de naissance :

Dans la procédure concernant le ou les enfants ou jeunes susnommés, je soussigné, (*nom au complet*) ...
....., demande par la présente à être reconnu à titre de personne
intéressée et de partie à la procédure de (*préciser la procédure*). ...
..... en vertu du paragraphe 136(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*.

Renseignements au sujet du demandeur :

Date de naissance :

Adresse :

Nature de la relation avec le ou les enfants ou jeunes susnommés :

1. Je (*cocher toutes les réponses qui s'appliquent*) :

- réside avec le ou les enfants ou jeunes susnommés;
- a résidé avec le ou les enfants ou jeunes susnommés au cours des douze derniers mois;
- a une relation continue avec le ou les enfants ou jeunes susnommés.

2. La demande est présentée pour les motifs suivants (*énumérer*) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

FAIT à, le 20.....

.....
(signature du demandeur)

FORM 27

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.136(2))

Court File Number

IN THE COURT OF KING’S BENCH OF NEW BRUNSWICK
FAMILY DIVISION
JUDICIAL DISTRICT OF

**RESPONSE TO APPLICATION BY
FILED ON TO BE RECOGNIZED AS AN INTERESTED
PERSON AND ADDED AS A PARTY**

Name of Respondent:

Address for service:

Telephone number:

Counsel: *(If represented by counsel, give full name, address and telephone number.)*

.....
.....

Check one of the following boxes:

Application approved
The Respondent approves the granting of the application.

Opposed to application
The Respondent opposes the granting of the application.

No position is taken on the application
The Respondent takes no position on the granting of the application.

Reasons cited for response:

.....
.....
.....
.....

.....
(signature of Respondent)

FORMULE 27

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, art. 136(2))

Numéro du dossier de la Cour :

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DIVISION DE LA FAMILLE
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE

**RÉPONSE À LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE À TITRE DE PERSONNE INTÉRESSÉE
ET DE PARTIE DANS UNE INSTANCE PRÉSENTÉE PAR**
LE

Nom de l'intimé :

Adresse aux fins de signification :

Numéro de téléphone :

Avocat : *(En cas de représentation par avocat, inscrire le nom au complet, l'adresse et le numéro de
téléphone de ce dernier)*

Veillez cocher l'une des cases suivantes :

Demande approuvée
L'intimé consent à ce que la demande soit accueillie.

Demande contestée
L'intimé s'oppose à ce que la demande soit accueillie.

Aucune prise de position
L'intimé ne prend pas position relativement à l'accueil de la demande.

Motifs de la réponse :
.....
.....
.....
.....

.....
(signature de l'intimé)

FORM 28

(Child and Youth Well-Being Act, S.N.B., 2022, c.35, s.136(3))

Department of Social Development

Province of New Brunswick

NOTICE OF PROCEEDING

To: (*interested person who filed an application under the Child and Youth Well-Being Act, s.136(1)*)

Be advised that (*specify proceeding*) for the purpose of will be taking place at the following date, time and location:

Date:

Time:

Location:

DATED at, this day of, 20....

.....
Minister of Social Development

per:

FORMULE 28

(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, par. 136(3))

Ministère du Développement social
Province du Nouveau-Brunswick

AVIS D'INSTANCE

Destinataire : (personne intéressée ayant présenté une demande en vertu du paragraphe 136(1) de la Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes).

Prenez avis que (préciser l'instance), introduite pour, aura lieu aux date, heure et lieu suivants :

Date :

Heure :

Lieu :

FAIT à, le 20.....

.....
Ministre du Développement social

par :

N.B. This Regulation is consolidated to January 26, 2024.

N.B. Le présent règlement est refondu au 26 janvier 2024.